

2018

RAPPORT ANNUEL

DOMAINE SKIABLE

CRANS MONTANA 

Absolutely



SOMMAIRE

CHAPITRE N°1 Mot du président

CHAPITRE N°2 Présentation

CHAPITRE N°3 Organes de la société

CHAPITRE N°4 Chiffres clés

CHAPITRE N°5 Rapport d'activités

CHAPITRE N°6 Pistes

CHAPITRE N°7 Bilan

CHAPITRE N°8 Compte de résultat

CHAPITRE N°9 Annexes

CHAPITRE N°10 Rapport de l'organe de révision

MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis skieurs,

L'année 2018 restera dans les annales comme un millésime à la météo excellente pour le ski. Bien entendu, ces conditions associées à un Euro en meilleure forme ont eu un impact positif sur nos comptes. Toutefois, si l'on fait abstraction du gain extraordinaire généré par la revente de CMA Immobilier à CPI, alors que cette participation avait été dévalorisée à la demande de nos partenaires les Communes, les comptes restent dans le rouge après amortissements. Le fait que la société ne dégagne pas un profit dans une année exceptionnelle appelle à une réflexion en profondeur vis-à-vis de nos actionnaires à qui le management doit présenter un plan durable de développement économique.

En premier lieu, il faut travailler sur une augmentation de la fréquentation et ce surtout dans les périodes de basse affluence. Pour se faire, la mise en place de produits destinés à attirer une nouvelle clientèle est absolument nécessaire. Le groupe CPI, notre actionnaire principal, œuvre dans ce sens à court et long terme, entre autre à travers le développement de CMA Immobilier. Un autre point fondamental est le travail de promotion de la notoriété de la destination qui est depuis quelques années pratiquement inexistant avec des effets négatifs à court et à moyen terme. Las de cette inaction et de l'absence de positionnement de la station. M. Ed Hughes, Président de CPI, a demandé aux partenaires – les Communes, la mise en place d'un groupe de travail dont la première tâche est de constater l'ampleur de ces insuffisances et de proposer un plan d'action péremptoire s'étendant sur la décennie à venir. Les instances communales ayant pris conscience du problème ont mis sur pied le groupe Crans Montana 2030 dont le but est de répondre à ces exigences. Ce projet est une belle preuve de prise de conscience. Espérons que les actes se joignent à la parole. Les premières conclusions du groupe de travail ont montré que notre destination souffrait d'un positionnement mal défini et qu'elle se devait de viser des objectifs plus ambitieux en termes d'occupation et de satisfaction de nos

hôtes. Cela est nécessaire et possible avec l'engagement de toutes les parties prenantes. A ce titre, les dirigeants de Crans Montana Tourisme et Congrès (CMTC) se doivent de regarder la réalité en face : notre station est aujourd'hui mal positionnée et son marketing est lacunaire. Je souhaite que nous avançons et je maintiens qu'un positionnement clair aidera notre destination, que packager l'offre est la direction à prendre et que pour avancer il faut faire des choix. Qui connaît aujourd'hui Crans-Montana au-delà des frontières helvétiques ? Malheureusement trop peu de gens. Il nous faut un plan global, des solutions et de la volonté. Nous ne pouvons plus être tièdes, c'est de notre avenir qu'il en va. Réjouissons-nous car nous pourrions bientôt profiter d'une activité de promotion touristique digne d'une station de l'envergure de Crans Montana.

Il faut aussi se pencher sur la tarification. L'introduction du Magic Pass est une étape fondamentale dans le développement et la relance du ski. Nous sommes heureux d'avoir été un des pionniers en Suisse dans ce domaine. Toutefois, en l'état, ce produit a eu deux effets indésirables sur notre société. Tout d'abord une perte importante du chiffre d'affaires par rapport à la tarification traditionnelle dans un exercice favorable que nous estimons, pour l'année 2018, à plus de KCHF 2'000 : en effet, ce produit assure un chiffre d'affaires minimum avant le début de la saison et en cas de mauvaise météo, l'impact sur notre compte d'exploitation s'en ressent moins. Cela signifie que si nous avons une année déplorable pour le ski, nous aurions l'assurance d'un revenu minimum, mais que lors de saisons comme 2017/18 et 2018/19, abondantes en neige et avec une météo favorable, cet abonnement plafonne nos recettes. Notre analyse du pricing actuel, montre de manière indiscutable qu'il s'agit d'une assurance très chère. Nous œuvrons avec nos partenaires dans un esprit constructif et sur la durée pour améliorer ces défauts de conception et je les en remercie.



L'autre problématique liée à ce produit est la fréquentation accrue en période de haute affluence qui sied très mal à notre clientèle habituelle. Là aussi des aménagements devront être trouvés lors des tous prochains exercices. En somme, le verdict sur le Magic Pass est toujours incertain mais toute son administration travaille à son amélioration. Je vous invite à rester confiants.

Finalement le contrôle des coûts reste toujours une manette à utiliser pour équilibrer le compte d'exploitation. Bien que les coûts soient restés stables ces derniers exercices, ils doivent encore être réduits et le management élabore un programme dans ce sens. Mais celui-ci est difficile à élaborer avec efficacité sans impact sur l'étendue du domaine au cours de la saison.

Lorsque l'on parle de l'année 2018 de CMA on ne peut ignorer l'épisode des fermetures d'avril, même si ce sujet a été discuté ad nauseam. Tout d'abord et M. Vitek l'a dit devant un plateau de plus de 600 personnes en décembre dernier, avec courage, panache et humilité: cela n'a pas été une bonne idée. Toutefois la société y a été conduite par l'attitude surprenante de ses partenaires. Il faut, à ce stade, y voir le côté positif: cette déflagration a fait comprendre aux intervenants que la confrontation était délétère pour tous. Il aura fallu une médiation menée par le conseiller d'Etat Christophe Darbellay pour que les langues se délient, les esprits s'ouvrent et que le dialogue s'installe. Bien sûr il y a encore des irréductibles malintentionnés qui continuent d'utiliser cet épisode, soit pour s'enrichir personnellement, soit pour détourner les regards de conflits d'intérêts indéfendables. Les médias aussi, souvent à l'instigation de nos détracteurs, reprennent de façon souvent partielle et sensationnaliste cet épisode. Pour ma part je vous invite à passer votre chemin et à travailler de bonne foi avec les «hommes de bonne volonté».

Je rappelle aussi à ceux qui prédisaient la disparition de la station suite à cet événement que la fréquentation a plus que doublé l'été 2018.

Enfin, il me faut faire un petit clin d'œil à M. Laurent Bagnoud, le nouveau membre du conseil d'administration représentant les Communes. Il a été accueilli à bras ouverts et il nous l'a bien rendu en travaillant dans un esprit constructif et sans préjugé. Il n'est pas toujours de notre avis, mais il est toujours ouvert au dialogue : une bonne partie du mérite de la détente, dont nous sommes les témoins satisfaits, lui revient.

C'est de dialogue dont notre communauté a besoin. Le changement est en marche et le fait que l'un de nos plus fervents détracteurs m'ait invité au dialogue autour d'un café en est la preuve.

Pour conclure un mot pour nos collaborateurs qui montrent chaque année un engagement croissant à la grande satisfaction des clients et de la direction.

Philippe Magistretti, président

PRÉSENTATION

Historique

Fruit de la fusion en 1999 de 4 sociétés de remontées mécaniques, à savoir :

- SA des téléphériques de Crans Montana (STCM),
- Remontées Mécaniques du Grand Signal S.A.,
- Téléphérique des Violettes Plaine Morte S.A. (TVPM),
- Tel Aminona S.A.,

La société «Remontées Mécaniques de Crans-Montana Aminona SA» (CMA SA) exploite le domaine skiable de Crans-Montana dont le point culminant (Glacier de la Plaine Morte) se situe à près de 3'000 m. d'altitude.

En mars 2011, CMA a créé une filiale CMA Immobilier S.A., qu'elle détenait initialement à 100%, et à qui elle a transféré la propriété, ainsi que l'activité de gestion des parkings couverts de Crans, de Montana et des Barzettes. Au départ, CMA souhaitait ainsi intéresser d'autres partenaires à la gestion des capacités de parking importantes qu'elle détient à différents endroits stratégiques de la station.

En mai 2013, puis en février 2014, CMA a procédé à deux augmentations successives de son capital-actions destinées au financement de certains investissements à réaliser sur le domaine skiable.

En automne 2014, suite à l'augmentation du capital-actions de CMA Immobilier, principalement réalisée par RV Properties S.A., CMA a cédé à cette société son activité restauration, de même que les actifs y relatifs et concentre désormais l'entier de son activité sur la gestion du domaine skiable.

En février 2015, afin d'assurer de manière transparente la gestion de la partie administrative de l'activité des deux sociétés,

CMA & CMA Immobilier ont créé la société CMA Services Sàrl qui s'occupe entre autre de leur gestion du personnel, financière et comptable.

En octobre 2015, Endurance sàrl a cédé l'ensemble de son paquet d'actions à CPI Property Group dont l'actionnaire majoritaire est M. Vitek. CMA, CMA Immobilier et CMA Services sont désormais consolidées au sein de cette entité cotée à la bourse de Francfort, ce qui a un certain impact sur l'organisation de ces sociétés et en particulier sur la date de bouclage des comptes et les normes comptables à appliquer.

En décembre 2016, suite à l'augmentation du capital-actions de CMA, principalement réalisée par CPI Property Group, CMA a racheté les actions de CMA Immobilier et détenait ainsi 99.7% de la société, en vue d'une consolidation de ces activités.

En décembre 2018, la participation de CMA Immobilier a été reprise par CPI Property Group afin d'apaiser les tensions avec les communes actionnaires.

Stratégie

Depuis 2007, CMA a entamé une profonde restructuration de son environnement et le domaine skiable de Crans-Montana a connu une évolution importante de ses infrastructures.

Le rajeunissement et la modernisation du parc d'installations, de même que l'extension du réseau d'enneigement mécanique sont les objectifs stratégiques prioritaires que le Conseil d'Administration de CMA souhaite atteindre dans les meilleurs délais.





ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Philippe Magistretti, Président M. Radovan Vitek M. Laurent Bagnoud

1^{ÈRE} ENTRÉE EN FONCTION

2001

2014

2018

MANDAT

2018-2022

2018-2022

2018-2022

DIRECTION

M. Philippe Magistretti, Administrateur délégué

MEMBRE DE LA DIRECTION

M. Bertrand Cassagnol

M. Alvaro Karlen

M. Denis Collé

Exploitation

Finances et
Infrastructures

RH et
Administration

ORGANE DE RÉVISION

KPMG, SA

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2018, la structure du capital-actions de CMA se présente comme suit :

83.4%

CPI PROPERTY
GROUP

9.5%

COMMUNE DE
CRANS-MONTANA

3.3%

COMMUNE ET
BOURGEOISIE
DE LENS

2.2%

PUBLIC

1.3%

COMPAGNIE DE CHEMIN
DE FER ET D'AUTOBUS
SIERRE-MONTANA
-CRANS S.A.

0.3%

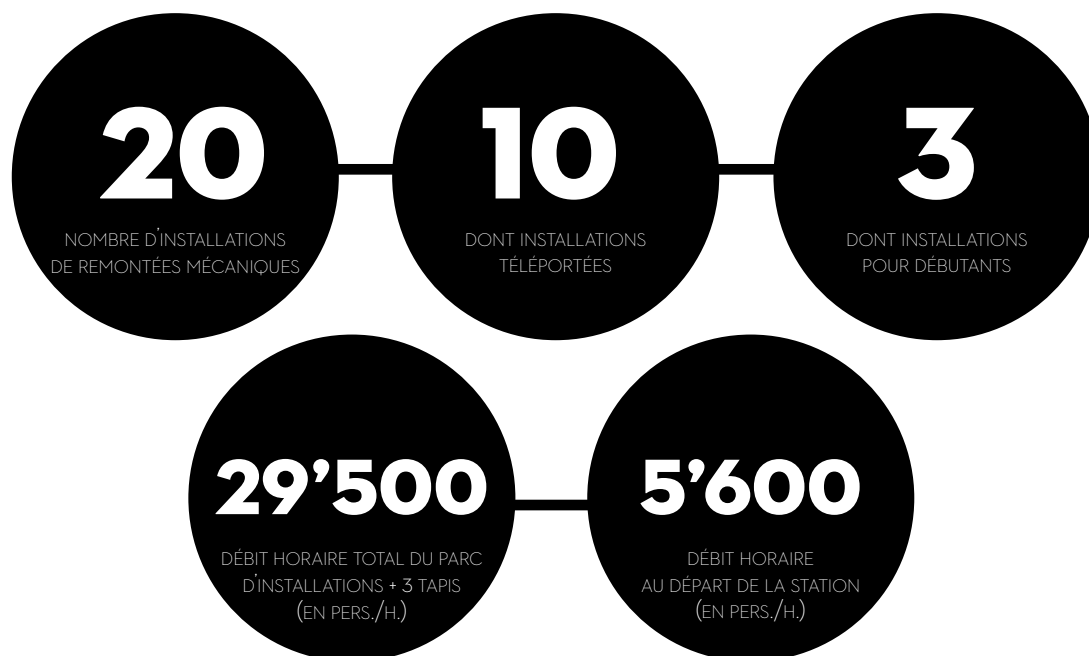
COMMUNE ET
BOURGEOISIE
D'ICOGNE

CHIFFRES CLÉS 2018

DONNÉES GÉNÉRALES

CAPITAL-ACTIONS	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR NOMINALE DE L'ACTION	NOMBRE D'EMPLOYÉS EN DÉCEMBRE 2018	NOMBRE DE PREMIÈRE ENTRÉE SUR LE DOMAINE EN 2018	NOMBRE DE PREMIÈRE ENTRÉE SUR LE DOMAINE EN ÉTÉ 2018
CHF 8'940'000	223'500'000	CHF 0.40	165	62'667	83'765

DONNÉES TECHNIQUES



RÉSEAU D'ENNEIGEMENT

229
NOMBRE DE PERCHES

75
NOMBRE D'ENNEIGEURS À BASSE PRESSION

65
SURFACE DE PISTES ENNEIGEABLE MÉCANIQUEMENT (EN HA)

220
SURFACE DE PISTES DAMÉES (EN HA)

DONNÉES FINANCIÈRES

KCHF 21'859

PRODUITS D'EXPLOITATION

KCHF 4'601

EBITDA

KCHF 26'073

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

KCHF 112'140

TOTAL DU BILAN

KCHF 72'961

FONDS PROPRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'ACTIVITÉ DE CMA SE LIMITE
DÉSORMAIS À LA SEULE GESTION
DU DOMAINE SKIABLE.



NO 5

MARCHE DES AFFAIRES

L'année 2018 a démarré avec quelques jours de fermeture et de dégâts dus aux intempéries. Par la suite, la saison d'hiver 2017/18 s'est bien déroulée avec une météo correcte et un excellent enneigement jusqu'à la fin de la saison au 22 avril 2018.

La première saison avec le Magic Pass ainsi que les excellentes conditions d'enneigement durant toute la saison 2017/18 ont aidé à augmenter le nombre de premières entrées d'environ un tiers par rapport à l'hiver précédent – un hiver qui était particulièrement mauvais.

La saison d'été 2018 était marquée par de longues périodes d'ensoleillement. La belle météo avec des périodes de chaleur en plaine, la nouvelle carte d'hôtes et l'extension du « Magic Pass » sur l'été a permis de doubler les entrées par rapport à la moyenne des années antérieures.

L'ouverture de la saison d'hiver 2018/19 a pu se faire en début décembre.

Remontées mécaniques

L'exercice de l'intersaison 2018 a été marqué par :

- Rénovation de la partie contrôle /commande et de la ligne (pylônes + câble) du Catex de la Nationale.

- 1^{ère} phase de remplacement d'anciens enneigeurs (6) sur la piste de Chetzeron

- Sur 132 jours d'exploitation hivernale, le domaine skiable a enregistré
 - 2 jours de fermeture totale
 - 5 jours d'ouverture avec uniquement le TC10 (télécabines Montana-Arnouva), le jardin des neiges et le téléski des Verdets.

- Mise en place d'une nouvelle activité de karts de montagne (25 véhicules) sur la piste de Montana depuis l'Arnouva jusqu'à Montana.

- 14 collaborateurs techniques dont 2 électriciens (bâtiments + parkings) et 5 chefs techniques,
- 51 collaborateurs d'exploitation,
- 3 apprentis (un apprenti AFP, une 2^{ème} année, un 3^{ème} année),
- 3 auxiliaires pour les fortes affluences,
- 4 remplaçants de midi.

PISTES

TERRASSEMENT DE LA PISTE DU BOULEVARD (T1) ET AMÉNAGEMENT DES PISTES DE MONTÉE DES TÉLÉSKIS.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du cumul des chutes de neige sur les 10 dernières années à la station de relevés nivo-météorologiques Nivolog Aminona à une altitude 2'240 m.

Quelques chiffres non financiers peuvent résumer l'activité de notre département Pistes :

	2018	2017	Nov./ Déc. 2016	2015/ 2016	2014/ 2015	2013/ 2014	2012/ 2013	2011/ 2012	2010/ 2011	2009/ 2010	2008/ 2009	2007/ 2008	2006/ 2007
ENNEIGEMENT CUMULÉ	1038	1050	156	766	449	340	650	730	223	478	740	550	484
MOYENNE	464												

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ (AVALANCHES ET PATROUILLEURS), CE SONT :



21 collaborateurs
au bénéfice d'un brevet
de patrouilleur



9.5 tonnes d'explosif
utilisées pour sécuriser
le domaine

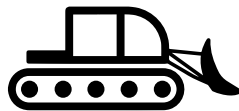


352 blessés pris en charge
et rapatriés auprès des
services médicaux de la
station ou hospitalier

POUR LE DAMAGE, CE SONT :



22 collaborateurs



18 engins de damage



220 ha de surface
de pistes damées

POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ENNEIGEMENT MÉCANIQUE, CE SONT :



6 snowmakers dont
2 saisonniers



357000 m³ d'eau pompés
du lac de Chermignon



516 heures de production

En été, 2 collaborateurs à plein temps s'occupent de l'entretien des pistes de descente VTT.

NO6





BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	Annexe	2018 KCHF	2017 KCHF
Actif circulant			
Trésorerie		1,355	2,503
Créances résultant de la vente de prestations de services envers des tiers		1,457	2,043
Autres créances à court terme			
- envers des tiers		652	693
- envers des participations		1,735	10,509
- envers une société soeur (CMA Immobilier SA)		16,939	-
Stocks		515	461
Actifs de régularisation		317	134
		22,970	16,343
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2.1	1,721	1,711
Participations	2.2	10	8,726
Immobilisations corporelles			
- Véhicules		465	317
- Téléphériques, télécabines et Funitel		22,846	24,690
- Télésièges		32,209	34,005
- Téléskis		1,964	2,097
- Dameuses, infrastructures et installations pour l'enneigement et les pistes		18,356	19,826
- Agencement magasin		594	807
- Locaux administratifs et terrains		11,005	11,237
		89,170	103,416
		112,140	119,759

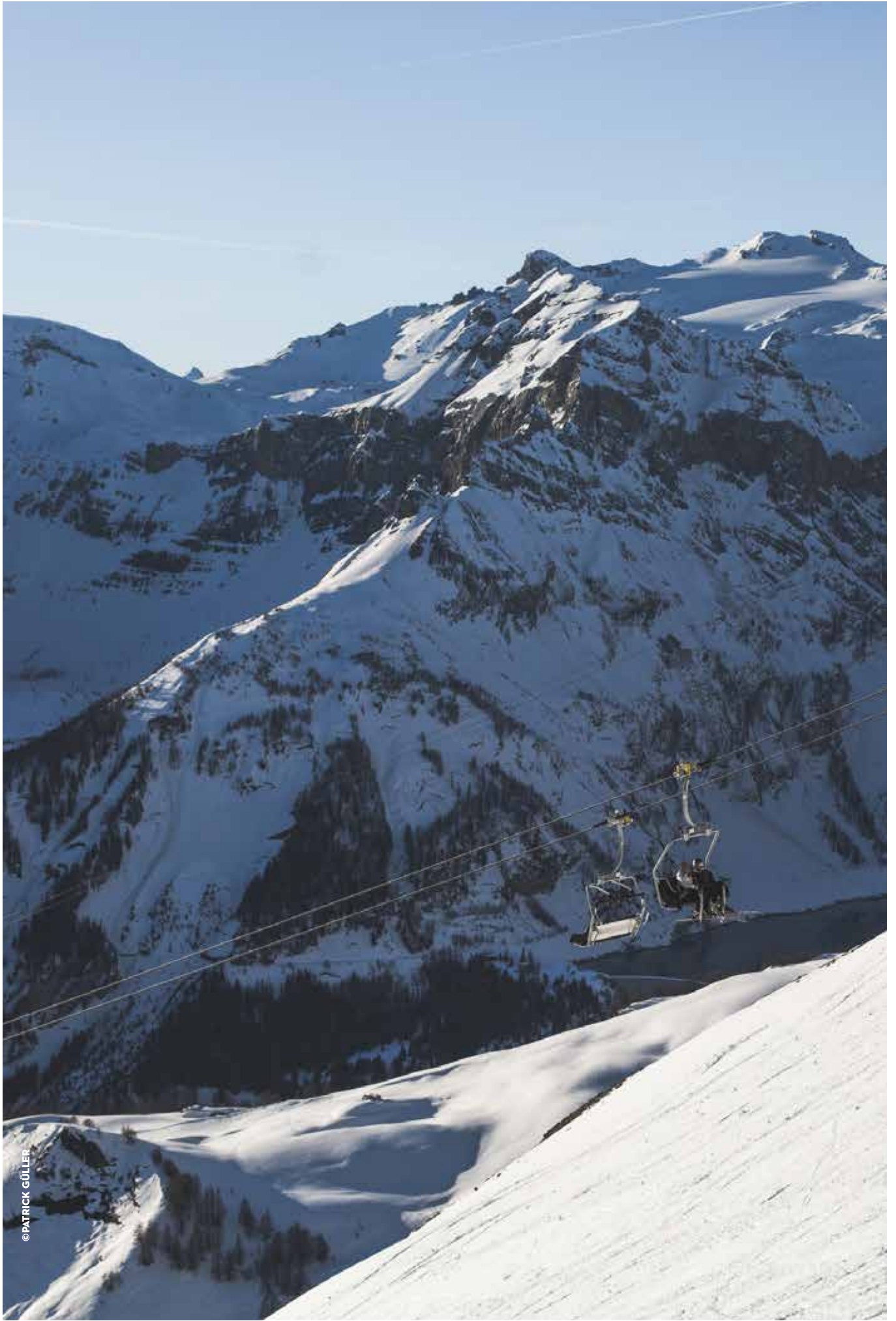
PASSIF	Annexe	2018	2017
		KCHF	KCHF
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		2,114	4,084
Dettes à court terme portant intérêt			
- emprunts bancaires cautionnés		720	665
- emprunt Commune de Crans-Montana		2,096	500
- emprunt Commune de Lens		1,459	660
- engagements de leasings		650	703
Autres dettes à court terme			
- envers des tiers	2.3	2,860	1,975
- emprunts LIM		976	1,001
Passifs de régularisation		3,987	4,971
		14,862	14,559
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
- envers un détenteur de participation (CPI Property Group)		-	29,722
- emprunts bancaires cautionnés		13,365	14,085
- emprunt Commune de Crans-Montana		-	3,000
- emprunt Commune de Lens		-	1,340
- engagements de leasing		1,193	1,336
Autres dettes à long terme			
- emprunts LIM		8,931	9,857
- envers des tiers		300	550
Provisions		528	421
		24,317	60,311
		39,179	74,870
Capitaux propres			
Capital-actions		89,400	87,400
Réserves légales issues du capital			
- Réserve issues d'apports de capital		5,680	5,680
Réserves légales issues du bénéfice			
- Réserve légale générale issue du bénéfice		230	230
Perte au bilan			
- Report		(48,421)	(12,069)
- Résultat de l'exercice		26,073	(36,352)
Actions propres	2.4	(1)	*
		72,961	44,889
		112,140	119,759

*valeur : voir note 2.4



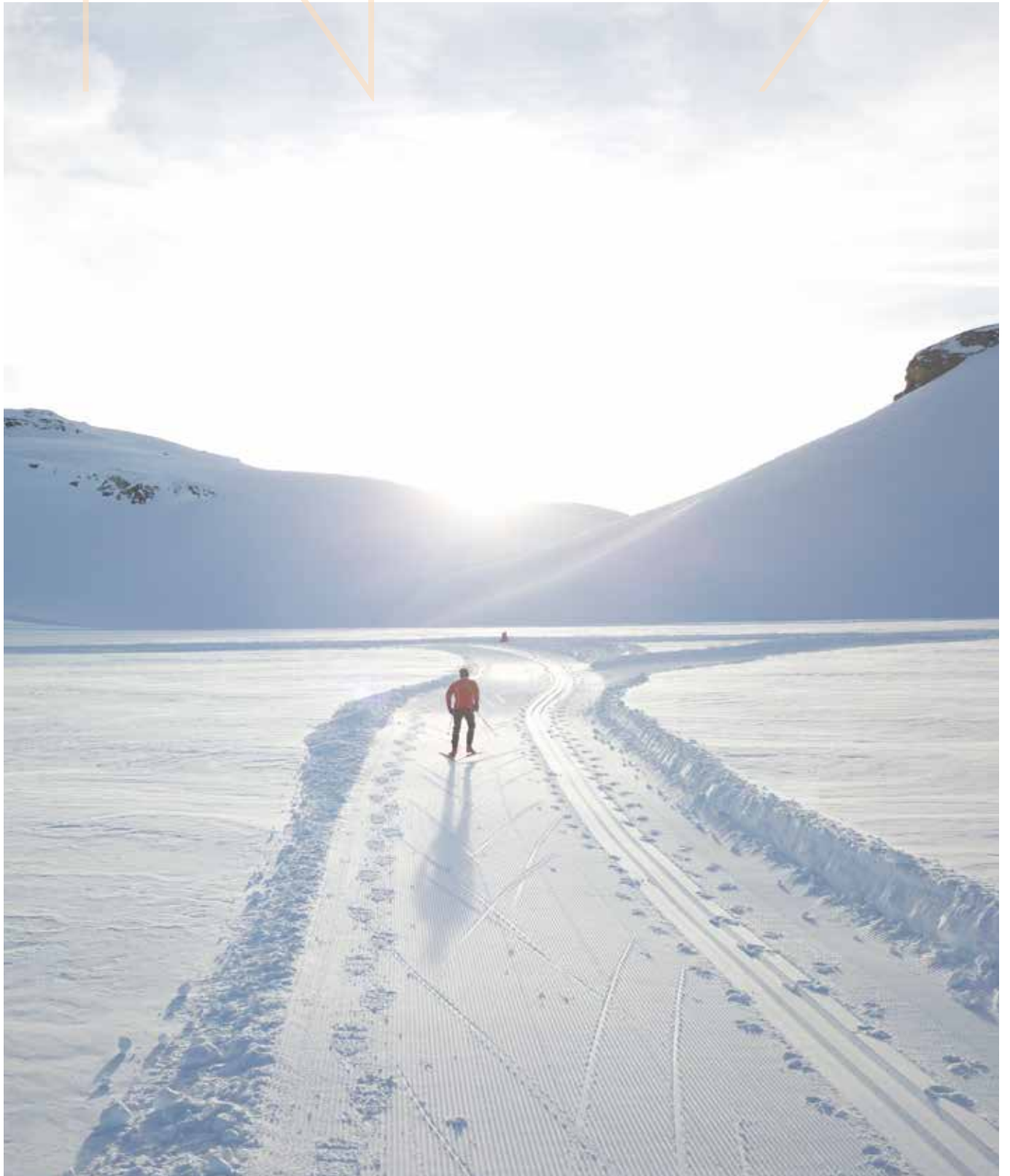
COMPTE DE RÉSULTAT

	Annexe	01.01.2018 au 31.12.2018	01.01.2017 au 31.12.2017
		KCHF	KCHF
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services			
- Transport		19,556	15,531
- Skishop		762	754
Autres produits d'exploitation		1,541	1,285
Total Produits d'exploitation		21,859	17,570
Charges de personnel		(9,562)	(9,269)
Charges de marchandises		(292)	(408)
Autres charges d'exploitation			
- Loyers, fermages et servitudes		(272)	(232)
- Assurances		(376)	(373)
- Energie et carburant		(2,374)	(1,997)
- Entretien et réparations		(2,668)	(2,742)
- Marketing et administration		(1,714)	(2,144)
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles		(7,698)	(6,855)
Total Charges d'exploitation		(24,956)	(24,020)
Résultat d'exploitation		(3,097)	(6,450)
Produits financiers		22	120
Charges financières		(1,202)	(1,121)
Produits hors exploitation		71	282
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2.5	31,184	-
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	2.6	(233)	(28,443)
Résultat avant impôts		26,745	(35,612)
Impôts directs		(672)	(740)
Résultat de l'exercice		26,073	(36,352)



© PATRICK GÜLLER

NO



ANNEXE

1. PRINCIPES

1.1 GÉNÉRALITÉS

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue au coût d'acquisition ou au coût de revient, moins les amortissements cumulés et les corrections de valeur. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les installations de remontées mécaniques, infrastructures et immeubles dont la durée de vie est supérieure à la durée d'amortissement sont amortis jusqu'à 90 % de leur valeur d'acquisition et figurent donc au bilan à 10 % de leur valeur d'acquisition aussi longtemps qu'ils sont en activité. Les installations du type enneigeurs, véhicules, agencement sont amortis linéairement sans valeur résiduelle au bilan.

Les durées d'amortissement par catégorie d'immobilisation sont les suivantes :

Infrastructure et bâtiments	30 ans
Installations de remontées mécaniques et d'enneigement	20 à 30 ans
Installations d'enneigement	10 ans
Véhicules	7 ans
Matériel divers	5 ans

1.3 OPÉRATIONS DE LEASING

Les opérations de leasing sont comptabilisées sur la base du pouvoir de disposition économique. A cet égard, les contrats de leasing et de crédit-bail sont considérés comme des contrats de leasing financier si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la

propriété de l'objet de leasing sont transférés à la société Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA en tant que preneur de leasing.

Au début du contrat, la valeur de l'objet de leasing ou de crédit-bail est comptabilisée à l'actif, dans les immobilisations corporelles, et inscrite au passif, en tant qu'engagement de leasing, à hauteur du même montant.

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET TITRES DE PLACEMENT

Les immobilisations financières et les titres de placement détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition historique, moins les éventuelles corrections de valeur.

1.5 PROPRES ACTIONS

Les propres actions sont comptabilisées à la date d'achat au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

1.6 PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Produits de transports

Les ventes sont comptabilisées dès lors que la prestation est fournie. Pour les abonnements, le produit est reconnu au compte de résultat de la période, au pro rata de la durée de l'abonnement. En ce qui concerne les produits liés aux abonnements «Magic Pass», ces derniers ont été calculés sur la base de données statistiques des journées skieurs et des informations communiquées par la coopérative en charge de la répartition des produits entre les domaines skiables.

Produits du skishop

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques sont transférés aux clients ou que la prestation est fournie. Ceci est normalement le cas lors de la livraison des biens.

	2018	2017
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT		
2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	KCHF	KCHF
Titres de placement	207	197
Prêt à long terme envers une participation (CMA Immobilier SA)	-	1514
Prêt à long terme envers une société soeur (CMA Immobilier SA)	1,514	-
	1,721	1,711

2.2 PARTICIPATIONS

Société et Siège	Capital en KCHF		Part du capital et des droits de vote en %	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
CMA Immobilier SA, Crans-Montana	-	17,120	-	99.7
CMA Services Sàrl, Crans-Montana	20	20	50	50

CMA Immobilier SA détient également 50% du capital et des droits de vote de CMA Services Sàrl.

2.3 AUTRES DETTES À COURT TERME ENVERS DES TIERS

Autres dettes envers des tiers	2,661	1,815
Dettes envers l'institution de prévoyance	199	160
	2,860	1,975

2.4 ACTIONS PROPRES

<i>Nombre d'actions nominatives</i>		
Solde au 1.1	1,169	69
Achats	1,090	1,100
Cessions	-	-
Solde au 31.12	2,259	1,169

En 2018, 1,090 actions nominatives ont été acquises au prix de CHF 0.40 chacune.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actions propres comptabilisée en déduction des capitaux propres s'élève à CHF 903.60.

En 2017, 1,100 actions nominatives ont été acquises au prix de CHF 0.40 chacune.

Au 31 décembre 2017, la valeur des actions propres comptabilisée en déduction des capitaux propres s'élève à CHF 467.60.

2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS, UNIQUES OU HORS PÉRIODE

Les produits correspondent au gain sur la vente de la participation CMA Immobilier SA à CPI Property Group. Le prix de vente par action a été fixé à la même valeur que lors de l'achat en 2016.

2.6 CHARGES EXCEPTIONNELLES, UNIQUES OU HORS PÉRIODE

Les charges hors période de KCHF 233 correspondent pour l'essentiel à un complément d'impôt relatif à l'exercice 2016 et à des frais de consulting en relation avec les exercices précédents.

En 2017, les charges exceptionnelles de KCHF 28,443 provenaient principalement de la comptabilisation d'une correction de valeur sur la participation CMA Immobilier SA. Le Conseil d'administration avait décidé, par mesure de prudence, de ramener la valeur de cette participation au montant des capitaux propres de CMA Immobilier SA au 31 décembre 2017, dans l'attente de l'évolution de certains projets immobiliers.

2018 2017

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

KCHF KCHF

3.1 EMPLOIS À PLEIN TEMPS

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 250.

3.2 ACTIFS ENGAGÉS EN GARANTIE DES DETTES DE L'ENTREPRISE ET ACTIFS GREVÉS D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ


Actifs engagés en garantie des dettes

Immobilisations corporelles (valeurs comptables)	87,439	92,978
Capitaux étrangers correspondants (dettes et engagements leasing)	11,750	12,897
Cédules hypothécaires y relatives	11,100	11,550

Actifs grevés d'une réserve de propriété: - 784

L'acquisition du magasin Swiss Rent dépend d'une convention avec modalité de paiement jusqu'à 2022. Le transfert des biens est intervenu en avril 2018. Au 31 décembre 2017, il existait des actifs grevés d'un montant total de KCHF 784 en relation avec cette acquisition.





RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT À L'ASSEMBLÉ GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE **REMONTÉES MÉCANIQUES CRANS MONTANA AMINONA (CMA) SA, CRANS-MONTANA**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) reproduits dans le présent rapport annuel (chapitres 7 à 9) des Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous attirons l'attention sur le fait que le prêt à long terme envers une société sœur (CMA Immobilier SA) d'un montant de KCHF 1,514 ainsi que les autres créances à court terme envers une société sœur (CMA Immobilier SA) d'un montant de KCHF 16,939 accordés malgré le manque de réserves librement disponibles constituent selon notre appréciation un remboursement de capital prohibé par l'art. 680, al. 2, CO.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Aiofa Gouon
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 11 avril 2019



NOTES

A series of horizontal lines for writing notes, consisting of 25 evenly spaced, thin orange lines that fill the lower two-thirds of the page.

CMA SA

Case Postale 352 | CH-3963 Crans-Montana 1


T +41 848 22 10 12

F +41 27 485 89 37

info@mycma.ch

WWW.MYCMA.CH

DOMAINE SKIABLE

CRANS MONTANA 

Absolutely